

Politique anti-harcèlement

Table des matières

1. Objectifs de cette politique.....	2
2. Quelques faits sur le harcèlement	2
2.1. Définition du harcèlement	2
2.2. Dynamique du harcèlement.....	3
2.3. Conséquences du harcèlement	3
3. Responsabilités des membres de la communauté scolaire de l'EEB2.....	4
4. Stratégies de l'école pour prévenir et réagir aux cas de harcèlements	5
4.1. Prévention du harcèlement	5
4.2. Stratégies pour lutter contre le harcèlement à l'école	7
4.3. Outiller la victime contre le harcèlement : cellule 180°	9
5. Lectures supplémentaires.....	10

1. Objectifs de cette politique

Cette politique s'inscrit dans le cadre général du bien-être à l'EEB2 et est directement liée à notre projet pédagogique des « 8 life-skills ».

Ce document décrit ce que l'école secondaire mettra en œuvre pour prévenir et lutter contre le harcèlement. La politique a été élaborée grâce à la participation et à la contribution de l'ensemble de la communauté scolaire. Avec la participation des élèves, des parents et du personnel, nous sommes déterminés à développer une culture de lutte contre le harcèlement dans laquelle aucun comportement de harcèlement ne sera toléré, quelles que soient les circonstances.

Reconnaissant que le harcèlement puisse avoir des effets négatifs et durables sur la santé physique et mentale des individus ainsi que sur leur capacité d'apprentissage et de travail, cette politique soutient les efforts déployés par l'école pour promouvoir le bien-être. Tous les membres de la communauté scolaire ont le droit d'apprendre et de travailler dans un environnement sûr et bienveillant, libre de tout préjudice et harcèlement. Ils ont également la responsabilité de contribuer à cet environnement en prévenant et en signalant les comportements de harcèlement.

<https://eeb2.be/fr/notre-ecole-plans-reglements-politiques/>

2. Quelques faits sur le harcèlement

2.1. Définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme un comportement d'une personne ou d'un groupe, généralement répété au fil du temps, qui porte intentionnellement préjudice à une autre personne sur le plan physique ou émotionnel.

Le harcèlement implique un abus de pouvoir dans la relation. Il peut inclure toutes les formes de harcèlement, d'humiliation, de domination et d'intimidation d'autrui.

Le harcèlement peut être :

- **physique** (coups, bousculades, attouchements, ...)
- **verbal** (injures, insultes, menaces, commentaires racistes...)
- **indirect** (exclusion, lancement de rumeurs sur la victime, vol ou dissimulation d'effets personnels, ...)

Le cyberharcèlement a lieu sur des appareils numériques tels que les téléphones portables, les ordinateurs et les tablettes via SMS, applications ou en ligne sur différentes plateformes, réseaux sociaux, forums de jeux, etc. : envoi, publication ou partage d'informations dénigrantes, préjudiciables, fausses ou mal intentionnées à propos de quelqu'un; exclusion ou rejet numérique par les pairs; menaces et intimidations en ligne; publication d'informations sur autrui

sans l'autorisation de la personne concernée. Certains actes de cyberharcèlement franchissent même la ligne du comportement illégal ou criminel.

Il convient de noter que toutes les situations de conflit à l'école ne répondent pas aux caractéristiques de l'intimidation. Les conflits relationnels se produisent occasionnellement, de manière non intentionnelle, et ils peuvent généralement être résolus entre les parties impliquées. L'aide à la résolution des conflits en cas de besoin est également importante et peut prévenir le développement d'une situation de harcèlement.

2.2. Dynamique du harcèlement

Le harcèlement est généralement un **phénomène de groupe** incluant les auteurs, les témoins, les spectateurs et la ou les victimes. Une dynamique de groupe est souvent présente, l'agresseur cherchant à renforcer sa popularité, son pouvoir et son statut au sein du groupe de pairs. C'est la raison pour laquelle les harceleurs ont besoin de témoins et de spectateurs, qui peuvent appuyer leur comportement par des signaux verbaux ou non verbaux socialement gratifiants. Certains camarades observent ce qui se passe en silence, sans être conscient que les agresseurs peuvent interpréter ce comportement comme une approbation de leurs actes mal intentionnés. Une personne qui assiste à des brimades sans rien faire pour y mettre fin ou pour venir en aide à la victime peut être considérée comme y participant.

2.3. Conséquences du harcèlement

Les étudiants victimes de harcèlement peuvent souffrir d'un large éventail de problèmes d'humeur et de bien-être mental. Le harcèlement peut par exemple entraîner une faible estime et image de soi, la dépression, l'anxiété et même des pensées ou des actes suicidaires.

Le harcèlement peut également affecter la santé physique des victimes, sous la forme de symptômes de stress psychosomatiques tels que des douleurs, des troubles du sommeil ou de l'alimentation. En outre, les élèves victimes de harcèlement perdent souvent la motivation pour aller à l'école et cherchent à ne plus s'y rendre.

Le harcèlement se reflète dans la façon dont les élèves sont perçus par leurs camarades de classe et dans leur relation avec d'autres pairs. Les élèves harcelés peuvent se sentir seuls, éviter les contacts sociaux, avoir une perception négative de leurs camarades et craindre d'être jugés négativement.

Le harcèlement a également des conséquences pour les agresseurs. Si un harceleur est autorisé à poursuivre ses brimades sans intervention, il ou elle risque de continuer à se comporter de manière agressive.

3. Responsabilités des membres de la communauté scolaire de l'EEB2

Tous les membres de l'EEB2 ont la responsabilité de promouvoir des relations positives qui respectent et acceptent la diversité et les différences individuelles. En cas d'apparition de comportements relevant du harcèlement, tous les membres de la communauté ont l'obligation de réagir et de proposer leur aide.

Les élèves ont la responsabilité de :

- Se comporter de manière appropriée, dans le respect des différences individuelles et de la diversité.
- Renforcer le message selon lequel le harcèlement n'est ni accepté, ni toléré.
- S'abstenir de harceler les autres.
- Proposer leur aide à la victime de harcèlement – en tant que témoin actif.
- S'ils sont victimes ou témoins d'actes de harcèlement, informer un membre du personnel ou une personne de confiance qui pourra en parler à la personne appropriée.

Les parents ou tuteurs ont la responsabilité de :

- Prendre connaissance de la politique anti-harcèlement de l'école et aider leur enfant à reconnaître les actes de harcèlement.
- Eduquer leurs enfants à se comporter respectueusement envers les autres.
- Renforcer le message selon lequel le harcèlement n'est ni accepté, ni toléré.
- Recommander à leur enfant de s'adresser à une personne de confiance s'il/elle est harcelé(e).
- Rester attentifs aux signes révélant que leur enfant est victime ou auteur de harcèlement.
- S'adresser au titulaire, au conseiller d'éducation ou à une autre personne de confiance si leur enfant est victime ou auteur de harcèlement.

L'EEB2 a la responsabilité de :

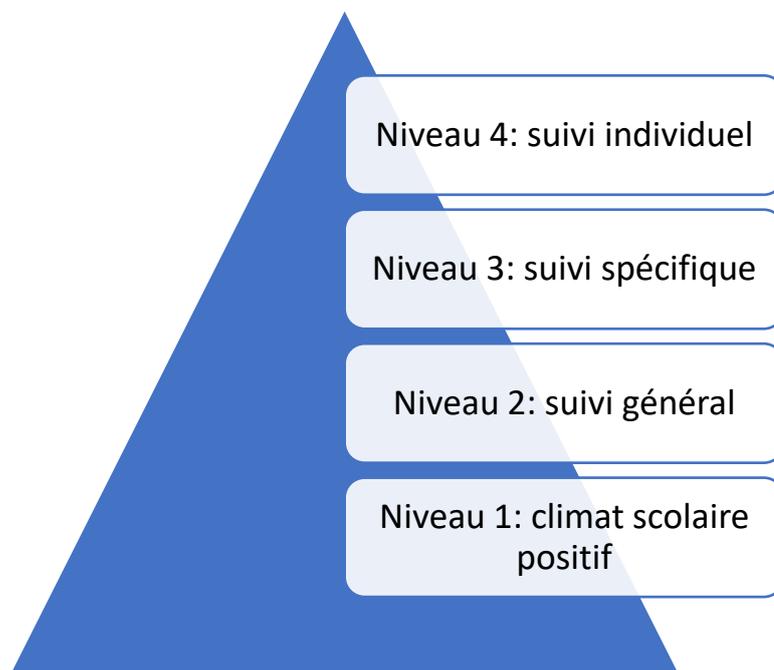
- Promouvoir les interactions positives et prévenir le harcèlement parmi les membres de la communauté scolaire en organisant des ateliers appropriés, des heures de Life Skills, des formations aux compétences sociales, des excursions et voyages scolaires, ...
- Fournir aux élèves des stratégies pour répondre de manière constructive aux incidents de harcèlement au niveau individuel et/ou de groupe/de classe selon les besoins.
- Faire preuve de transparence : fournir aux parties prenantes des informations claires sur les stratégies favorisant un comportement approprié et sur les conséquences d'un comportement inapproprié, dans les limites du RGPD.
- Ecouter et prendre le temps de parler avec les membres de la communauté scolaire qui révèlent des cas de harcèlements, prendre leurs propos au sérieux et enquêter sur la situation.
- Faire preuve de vigilance et rester attentifs aux signes et symptômes qui pourraient découler du harcèlement.
- Assurer un suivi actif (niveau guidance et disciplinaire) des plaintes de harcèlement et d'intimidation dans la limite des ressources dont dispose l'école.

4. Stratégies de l'école pour prévenir et réagir aux cas de harcèlements

4.1. Prévention du harcèlement

La prévention du harcèlement s'inscrit dans le programme bien-être de l'EEB2. L'école travaille sur le bien-être à quatre niveaux différents :

1. Climat scolaire positif (prévention)
2. Prévention générale (projets pédagogiques, ateliers)
3. Guidance et accompagnement au niveau collectif (interventions en classe, interventions de crise, ...)
4. Guidance et accompagnement au niveau individuel (coaching individuel, entretiens avec les psychologues scolaires, ...)



Niveau 1 : climat scolaire positif

La base de la prévention du harcèlement réside dans la création d'un environnement scolaire positif et inclusif. L'école guide ses membres vers un comportement poli, respectueux, non-discriminatoire et tolérant les uns envers les autres. L'accent doit être mis sur les objectifs positifs et la résolution de problèmes. L'école a des règles claires et transparentes qu'elle met à la disposition de tous les membres de la communauté. Une surveillance efficace et la vigilance de chaque membre de la communauté à l'égard des problèmes potentiels sont nécessaires pour prévenir tout type de harcèlement. Une intervention et un suivi immédiats peuvent éviter que les problèmes ne s'aggravent.

Niveau 2 : suivi général

L'école propose des informations et organise – selon les niveaux - différents programmes, événements et sous-groupes pour promouvoir des relations positives et prévenir le harcèlement :

- Le projet pédagogique des 8 Life Skills, intégré dans les enseignements ;
- Des heures régulières de Life Skills dans chaque niveau, incluant la formation aux compétences sociales pour les élèves de S1 et S2 ;
- Voyages scolaires, Footfest, ... ;
- Le Comité des Elèves qui défend les intérêts des étudiants ;
- Intégration du thème du harcèlement dans certaines matières (religion/morale, L1/2 ...) ;
- Ateliers contre le (cyber)harcèlement ;
- Ateliers de tutorat pour la sécurité sur internet ;
- Ateliers "témoin actif" pour reconnaître et intervenir lors de situations de harcèlement ;
- Cadre visant à protéger les membres de la communauté contre la discrimination liée à l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou toute autre diversité (charte LGBTQIA+) ;
- Campagnes d'acceptation de la diversité et de la différence ;
- Campagnes contre le harcèlement liée à l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou toute autre diversité ;
- ...

Niveau 3 : suivi spécifique

Pour répondre aux besoins de notre communauté scolaire, nous encourageons les formations et les interventions lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

- Formation du personnel sur le thème du harcèlement (180 degrés, formation Sensoa sur les comportements transgressifs, ...)
- Interventions en classe par l'équipe de guidance
- Les élèves peuvent contacter leur représentant de classe ou le Comité des Elèves par rapport à des points spécifiques. Les membres du personnel peuvent faire appel à leurs représentants respectifs.
- Le service externe de prévention et de protection au travail, Cohézio, propose des lignes téléphoniques d'assistance pour les membres du personnel administratif et les chargés de cours.
- Parfois, il est également nécessaire de prendre des mesures disciplinaires (voir échelle des sanctions), assorties d'un devoir de réflexion.

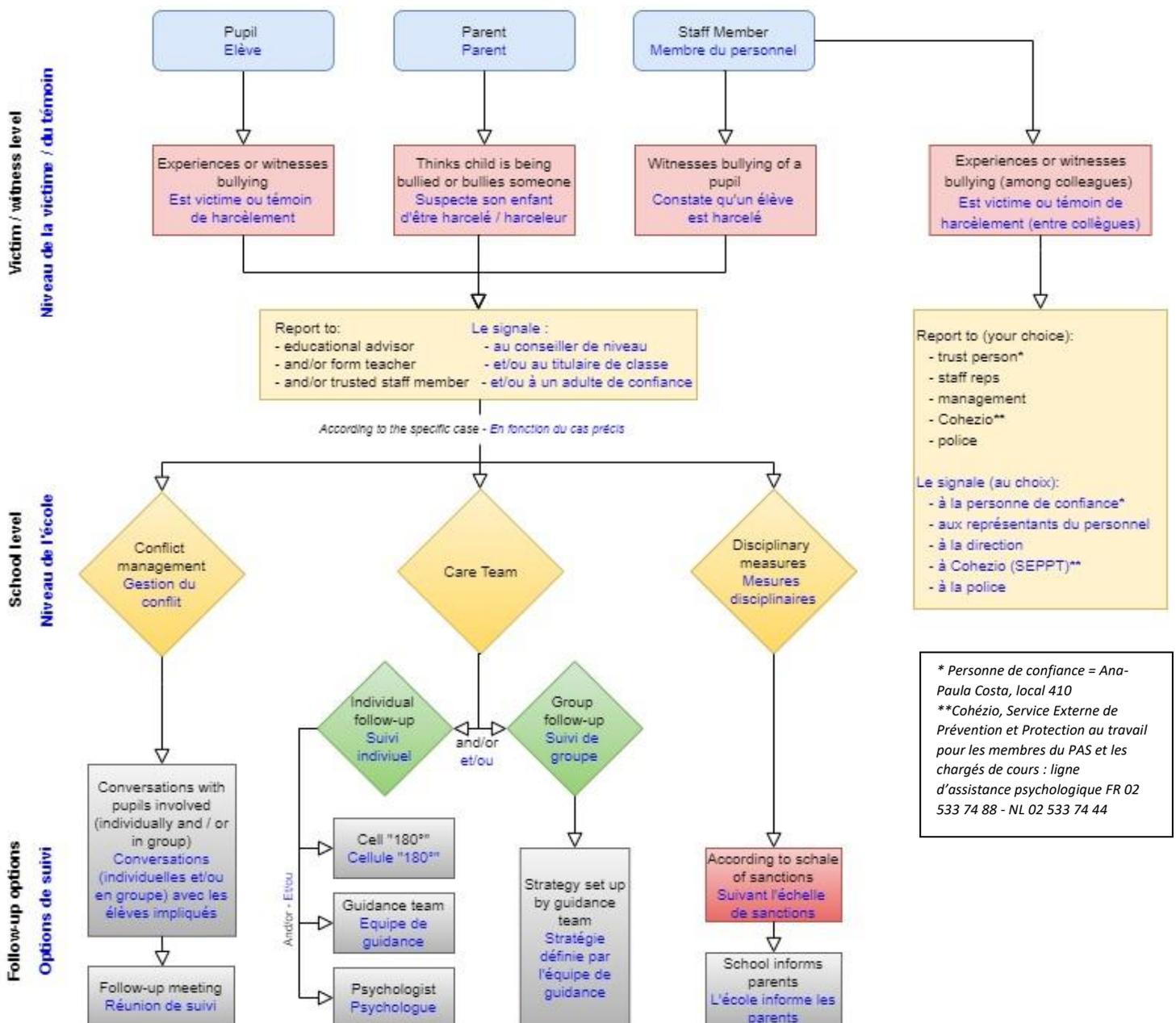
Niveau 4 : suivi individuel

Parfois, les élèves ont besoin d'un suivi plus personnalisé. Nos psychologues et infirmières scolaires, les membres de l'équipe de guidance et de l'équipe 180° sont là pour les écouter, les guider et les aider. Les membres du personnel peuvent s'adresser à la personne de confiance pour un suivi personnalisé.

4.2. Stratégies pour lutter contre le harcèlement à l'école

Les membres de la communauté scolaire qui sont victimes ou témoins de comportements de harcèlement sont invités à contacter une personne de confiance : représentant du personnel, titulaire de classe, conseiller pédagogique, membre de l'équipe de guidance, psychologue scolaire ou Assistante du Directeur Adjoint, ... De cette façon, la situation peut être prise en charge conformément aux procédures de l'école.

L'organigramme suivant donne aux membres de la communauté scolaire la marche à suivre en cas de harcèlement. Cet organigramme est également publié sur notre site web et repris dans l'agenda des élèves.



Procédure en cas de harcèlement

Chaque cas est différent et nécessite un soutien et un suivi sur mesure. La procédure reprise ci-dessus est une approche possible qui sera adaptée à la situation spécifique.

- Tout cas de harcèlement rapporté fera l'objet d'une investigation et tout sera mis en œuvre pour mettre fin à la situation.
- **Les membres du personnel chargés de la gestion des conflits** (désignés ci-après comme « ils » - Pour les élèves, il s'agit le plus souvent du conseiller d'éducation, en collaboration avec le professeur principal) écoutent et recueillent des informations auprès des diverses parties prenantes.
- Ils s'entretiennent avec les élèves concernés, individuellement et/ou en groupe.
- Ils établissent un rapport sur le conflit et informent les membres du personnel concernés.
- Ils décident des éventuelles mesures réparatrices et disciplinaires à prendre (voir échelle des sanctions).
- Ils informent les parents des élèves impliqués, dans le respect du RGPD.
- Ils organisent le soutien nécessaire à la victime et à l'agresseur le cas échéant.
- Si nécessaire, ils consultent la Care Team (composée de 2 psychologues scolaires, 2 infirmières, un conseiller pédagogique, l'assistante de la directrice adjointe du cycle secondaire et la directrice adjointe).
- Si le problème persiste, les membres de l'équipe de guidance¹ peuvent être invités à participer à la résolution du conflit.
- La Care Team peut décider de faire appel aux membres de la cellule 180°² pour donner plus de moyens à la victime.
- Si le harcèlement persiste malgré les actions entreprises, des mesures disciplinaires plus sévères seront adoptées, conformément au Règlement scolaire (échelle de sanctions).
- Si nécessaire, la police ou d'autres autorités seront informées.
- En cas de harcèlement sur les réseaux sociaux ou d'autres plateformes en dehors du contexte scolaire, les parents seront contactés et invités à agir. Dans les cas graves, il leur sera recommandé de déposer une plainte auprès de la police.
- Pour chaque cas de harcèlement, un suivi sera organisé avec les membres de la communauté scolaire concernés.

¹ Le groupe de guidance est un groupe de professeurs et conseillers bénévoles prêts à écouter et coacher les élèves.

² La cellule 180° est un groupe de membre du personnel mieux armer les élèves contre le harcèlement, conformément à l'approche de Palo Alto.

- Les membres du personnel victimes de harcèlement sont invités à contacter, au choix :
 - a. la personne de confiance
 - b. leur représentant du personnel
 - c. la direction de l'école
 - d. Cohezio (Service externe de prévention et de protection au travail)
 - e. et éventuellement la police ou d'autres autorités.

4.3. Outiller la victime contre le harcèlement : cellule 180°

Le harcèlement est souvent un phénomène interactionnel complexe, et parfois les efforts pour le prévenir et l'arrêter ne suffisent pas. L'école a donc formé, parmi les membres du personnel, une équipe de volontaires pour accompagner les élèves victimes de harcèlement, sous la direction d'une psychologue scolaire, selon la méthode à 180 degrés. Cette méthode a été développée par Emmanuelle Piquet, à partir de l'approche systémique et stratégique de l'école de Palo Alto.

La méthode à 180 degrés vise à mieux outiller l'élève harcelé contre le harcèlement, à renforcer sa confiance en lui, et à lui permettre d'affronter l'agresseur d'une nouvelle manière, adaptée à l'élève après une analyse approfondie de sa situation. L'idée principale est d'apprendre aux enfants et aux adolescents à se défendre, mais pas sans aide.

5. Lectures supplémentaires

- 23 Great School Anti-Bullying Policy Examples: <https://helpfulprofessor.com/anti-bullying-policies/>
- Programme KiVa: <https://www.kivaprogram.net/>
- Violence Prevention works :
https://www.violencepreventionworks.org/public/olweus_bullying_prevention_program.page
- Enable: empower children, eliminate bullying: <http://enable.eun.org/report>
- How to prevent and tackle bullying and school violence:
<https://nesetweb.eu/en/resources/library/how-to-prevent-and-tackle-bullying-and-school-violence-2/>
- 180°: TEDx “Mieux Armer les enfants contre le harcèlement à l’école”
<https://www.youtube.com/watch?v=iMGLy-juSxw>
Page web: <https://a180degres.com/blog/>
- Piquet, Emmanuelle : Te laisse pas faire ! (Payot, 2014)
- Piquet, Emmanuelle : Je me défends du harcèlement (Albin Michel, 2016)
- Piquet, Emmanuelle : En finir avec le harcèlement scolaire : Conseils et solutions pour apprendre à se faire respecter (J’AI LU, 2020)